
Nombre de membres

en exercice: 10

Présents : 6

Votants: 7

Séance du 14 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze mars l'assemblée régulièrement convoquée le 14 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents : Colin SHERIFFS, Sébastien BOLZON, Geneviève AIMASSO, Jean-Louis ÉLAIN, Philippe PEREIRA, Vincent DESPAGNE

Représentés : Philippe SANCHOT par Colin SHERIFFS

Excusés : Hélène CASAGRANDE, Michèle LAFFITTE, Sandrine LE DREFF

Absents :

Secrétaire de séance : Geneviève AIMASSO

Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal **du Mardi 14 Mars 2023**

Ordre du Jour :

- 1) Situation foncière communale
- 2) Demande busage fossé
- 3) Pas de Questions diverses

M. le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour les deux points suivants ; accepté à l'unanimité.

- ❖ Utilisation de puits (à côté du cinéma)
- ❖ Proposition d'embauche CDD de 4 mois

1) Situation foncière communale

M. le maire informe le Conseil des différents accords et négociations en cours, concernant l'achat des terrains qui jouxtent la RD 672. Concernant les négociations pour une partie du terrain ZH 172 à un prix fixé à un maximum de 25€ le m², 5 membres sont pour, 1 est contre et 1 s'abstient. M. le Maire a besoin de cet accord de principe pour la future réunion entre les riverains et la Mairie. À l'unanimité des membres présents, le Conseil décide que le prix appliqué pour ce terrain devra également l'être autres terrains concernés par l'aménagement du bourg.

2) demande busage fossé

M. le Maire présente la demande de M. Frédéric ACHILLE concernant le busage du fossé de la voirie communale en face de son entrée de maison, lui permettant de tourner plus correctement. Après discussion, le Conseil valide le projet mais sous condition que la CdC, responsable de l'entretien des routes, donne également un avis favorable. M. Sébastien BOLZON doit interroger le VP chargé des routes. Il est à noter que M. ACHILLE propose de faire tous ces travaux à ses frais.

3) Utilisation du puits (à côté du Cinéma)

M. le Maire présente le devis reçu permettant l'utilisation du puits pour l'arrosage des espaces verts. L'entreprise ayant fait le devis met en garde la commune sur le faible débit du puits. Après discussion, le Conseil décide

- de ne pas raccorder le puits à la citerne derrière la Salle des Fêtes
- de mettre les gaines en attente entre la chaufferie (départ arrosage) et le puits
- d'explorer la piste d'un forage à côté du « nouveau cinéma »

4) Proposition d'embauche CDD 4 mois

En raison des travaux à effectuer dans la commune suite aux différents projets en cours, M. le Maire propose d'embaucher en CDD de 4 mois, 2 à 3 jours par semaine une personne expérimentée en toute sorte de travaux intérieurs et extérieurs, « multi tâches ». Après discussion le Conseil valide cette proposition et laisse à la discrétion du Maire et des Adjointes de finaliser l'embauche.